

# **PROTOCOLE D'ORGANISATION DE LA REPRISE PROGRESSIVE DES ELEVES, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 3 juillet 2020**

## **CLASSES CONCERNEES**

- Accueil prioritaire des classes de 1<sup>ère</sup> année de cycle : 4<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> Bac pro SAPAT, CAP 1 et BTS 1, soit 92 élèves maximum (ce qui correspond à 50% des effectifs globaux)
- Nombre d'élèves maximum concernés :
  - 4<sup>ème</sup> : 17 (9 DP et 8 internes)
  - 2<sup>nde</sup> : 24 (14 DP et 10 internes)
  - 1<sup>ère</sup> : 24 (15 DP et 9 internes)
  - CAP 1 : 13 (6 DP et 7 internes)
  - BTS 1 : 14 (12 DP et 2 internes)

## **PREAMULE**

- Ce protocole d'organisation de la reprise progressive des élèves au sein de la Maison Familiale Rurale s'inscrit dans les directives du protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, et de la circulaire de réouverture des établissements dans l'enseignement technique agricole du Ministère de l'Agriculture et du guide pratique de l'Union Nationale des MFR.
- Ce protocole sera expliqué aux familles et aux élèves concernées, par l'envoi d'un mail synthétique.
- Ce protocole constituera un avenant au règlement intérieur de début d'année scolaire. La famille signera cet avenant dès la confirmation du retour de l'élève au sein de la MFR.
- L'élève s'engage à prendre sa température avant de se rendre à la MFR. En cas de symptômes COVID-19 (fièvre, toux, perte du goût ou de l'odorat, gêne respiratoire) ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'élève prévient immédiatement la MFR qui prendra alors les mesures nécessaires.
- Aucun élève faisant parti des personnes vulnérables (liste établie par le Haut conseil de la Santé Publique) au titre du décret du 6 mai 2020, ne sera accueilli. Il appartient à la famille de le vérifier avant son retour à la MFR (En cas de doute, s'adresser à son médecin traitant).
- Comme l'internat est un lieu de vie en collectivité demandant plus de proximité et de relation avec les élèves, seuls les élèves pour lesquels le retour au domicile quotidien est impossible pourront être accueillis à l'internat de la MFR.
- En cas d'impossibilité de revenir à la MFR en présentiel, la continuité pédagogique sera assurée par l'équipe de formateurs. Cette continuité pédagogique se poursuivra jusqu'à la fin théorique de l'année.

## **LES PRINCIPES FONDAMENTAUX**

- **Le maintien de la distanciation physique**

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne (soit 4 m<sup>2</sup> sans contact autour de chaque personne), permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans nos locaux permet de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords, récréation, couloirs, restauration, salle de classe, sanitaires...).

Pour répondre au mieux à cette exigence d'espace minimum, les salles de classe sont réaménagées pour accueillir entre 12 et 15 élèves maximum.

Les élèves n'auront plus accès aux bureaux des formateurs. Seul l'accueil restera accessible, en suivant le sens de circulation interne.

- **Le respect des gestes barrières**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima à l'arrivée dans les locaux, avant et après chaque activité spécifique, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

Dans chaque salle de classe, un distributeur de gel hydro-alcoolique est mis à disposition à l'entrée.

Le port du masque : La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque « grand public » (jetable ou en tissu lavable) dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. Il sera donc obligatoire dès l'entrée dans la MFR, dans les salles de classe, dans le réfectoire ou les sanitaires, pendant la circulation au sein de l'établissement y compris à l'internat, ou encore pendant la récréation.

En classe, compte tenu de l'organisation spatiale respectant les distances de sécurité, et en fonction de l'activité prévue et de l'indication du formateur, il pourra être toléré de le quitter, avec les précautions d'usage. Sauf pour les élèves accompagnés par une AESH qui devront obligatoirement le porter.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. L'entrée à la MFR ne sera pas autorisée sans masque.

La ventilation des locaux : Les locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin dès l'ouverture de la MFR, et pendant le nettoyage des locaux.

Les salles de classe devront être aérées au cours de la journée.

- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés 2 fois par jour. Cela permettra le réapprovisionnement des consommables des toilettes (savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique...) et l'évacuation des poubelles.

Les couloirs, rambardes, poignées, interrupteurs... seront nettoyés et désinfectés une fois par jour suivant le protocole sanitaire.

Chaque jour d'utilisation des salles de classe, un nettoyage-désinfection des sols et des mobiliers (tables et chaises), ainsi que les autres points contacts (poignées de portes, interrupteurs...) sera réalisé.

Dans chaque salle de classe, un produit désinfectant sera mis à disposition.

## **LA FORMATION DES JEUNES**

- La formation des jeunes se déroulera le 1<sup>er</sup> matin à la MFR. Elle sera animée par le directeur et le responsable de classe. La formation permettra de préciser concrètement le socle du déconfinement (mesures barrières et distanciation physique), l'utilisation des masques, les règles de bonnes pratiques en fonction de l'organisation interne (sens de circulation, consignes particulières selon les lieux communs...).
- Cette formation sera complétée suite à la présentation « malette Covid Ailes », par Cécile PETIT.

## **ORGANISATION DE LA VIE SCOLAIRE ET RESIDENTIELLE A LA MFR**

- Gestion des arrivées et départs :
  - De manière générale, et afin d'éviter les allers-retours dans l'établissement, les horaires devront être respectés scrupuleusement. Tout départ sera signalé par téléphone ou par mail obligatoirement sans possibilité de retour dans la journée.

- Respecter la distanciation physique : aucun attroupement autour des entrées (2 entrées possibles en fonction de la classe)
  - Aucun adulte extérieur ne doit pénétrer dans la MFR, sauf si besoin de se rendre à l'accueil.
  - Respecter les sens de circulation indiqués sur le plan, et par marquage au sol (et fléchage au mur)
  - Respecter les heures d'arrivée et de départ prévues
  - Se rendre directement dans la salle de classe.
  - Se désinfecter les mains à l'aide du gel hydro-alcoolique disponible à la porte d'entrée.
- Gestion des temps pédagogiques :
    - Les salles de classe sont réaménagées pour respecter les distances de sécurité entre élèves, et entre élèves et formateurs. Les salles de classe comprennent uniquement le nombre de tables et chaises correspondant au nombre maximum d'élèves pouvant être accueillis (entre 12 et 15 selon les salles).
    - La salle de classe sera attribuée à une seule classe pour la semaine et chaque table sera attribuée nominativement.
    - Tous les affichages non indispensables au fonctionnement de la MFR seront également enlevés.
    - **Aucun matériel pédagogique ne sera en libre-service. Tous les élèves doivent posséder leur matériel (crayon, stylos, feuilles...) et aucun échange ne sera toléré.**
    - Les élèves doivent apporter leur propre gourde ou bouteille d'eau, ainsi que des mouchoirs à usage unique, qu'ils garderont dans leur sac.
    - Toutes les portes des salles resteront ouvertes si occupation. Les salles seront aérées tous les jours.
    - Un produit désinfectant sera mis à disposition dans les salles de classe pour que les élèves nettoient leur table et chaise si nécessaire.
- Gestion des temps de récréation :
    - Les élèves devront porter un masque pour se rendre dans les espaces extérieurs (cour du haut et/ou cour du bas) en respectant le planning prévu.
    - Les élèves respecteront une distance minimum d'1 mètre entre chacun, lors du départ et du retour en classe, ainsi qu'en récréation.
    - Les jeux de contact et de ballon sont interdits.
    - L'utilisation des tables et bancs extérieurs est également interdite. Le robinet d'eau extérieur est condamné.
    - En cas de conditions climatiques inadaptées, les temps de récréations se dérouleront dans la salle de classe.
    - La gestion de l'espace fumeur : 4 fumeurs maximum dans la zone et pas d'échange de matériel.
- Gestion des sanitaires :
    - Afin de gérer le flux d'élèves vers les sanitaires, les déplacements se feront de manière échelonnée.
    - Les élèves se laveront les mains avant et après l'usage des WC.
    - Les élèves respecteront le plan de circulation et d'attente mis en place pour gérer le flux dans le bloc sanitaire.
- Gestion de la restauration :
    - Le prestataire Synergie Restauration s'engage à mettre en place un protocole sanitaire spécifique à la restauration collective.
    - Le self sera ouvert, mais avec des modalités aménagées : distanciation physique à respecter,

maniement des plateaux, couverts, pain, nécessiteront des menus simplifiés, mais équilibrés et variés.

- Le réfectoire ne pourra accueillir que 26 personnes maximum, soit 2 personnes par table. Le passage au self se fera selon un planning précis, pour éviter les files d'attente et les croisements des élèves dans les couloirs. Si plusieurs services sont prévus, un nettoyage-désinfection sera effectué entre chaque service.
- Les élèves se laveront les mains avant et après chaque repas, soit dans le bloc sanitaire, soit avec le gel hydro-alcoolique mis à disposition au réfectoire.
- Les élèves de BTS pourront manger dans la salle à manger

### **PLANNING DES ELEVES**

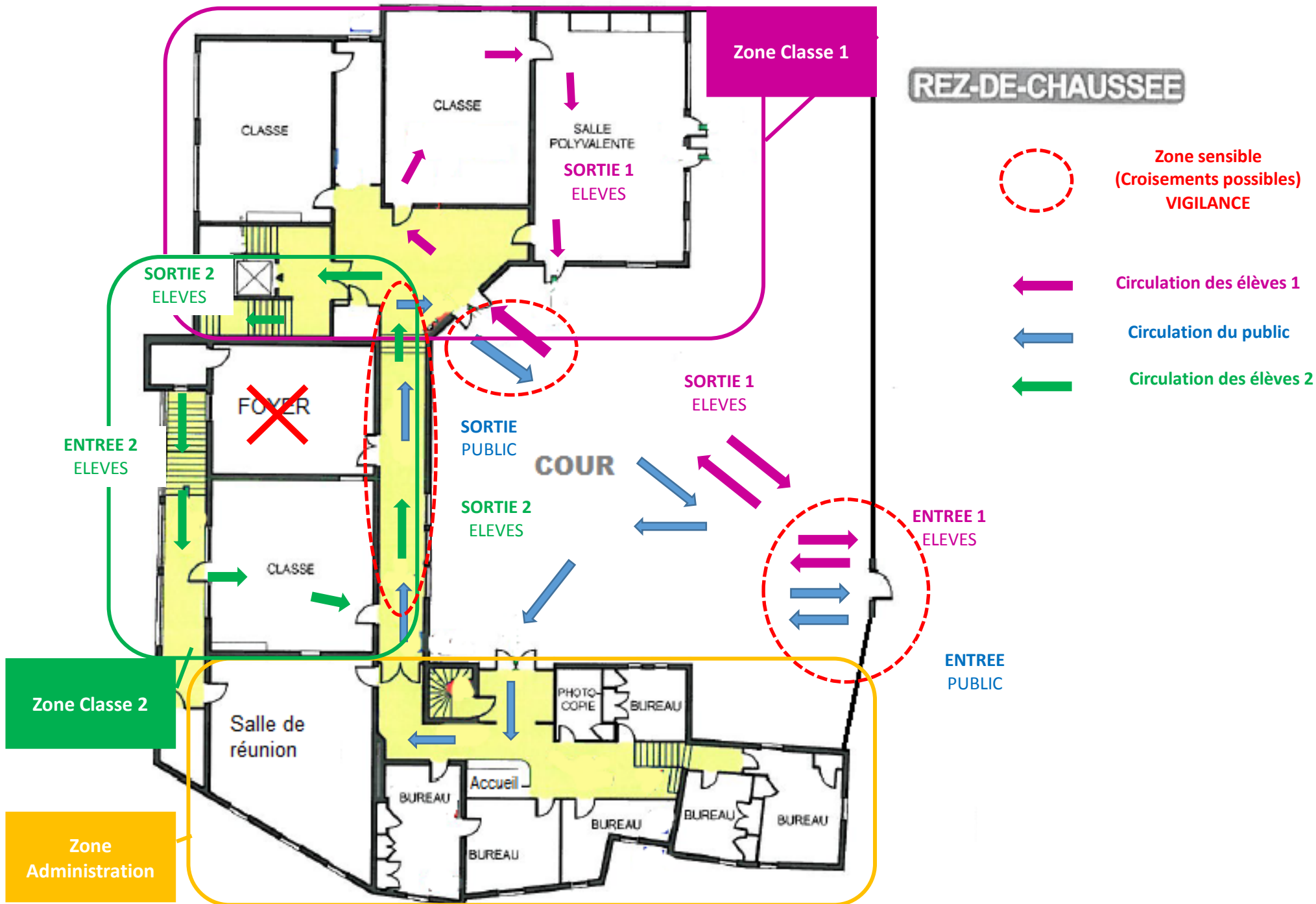
- Un planning d'accueil des élèves en fonction des classes sera établi pour la période de 5 semaines, soit du 2 juin au 3 juillet 2020.
- Si la reprise se fait sur la base du volontariat, elle ne pourra pas se faire « à la carte ». C'est-à-dire que ce planning sera envoyé à chaque famille, qui décidera si l'élève revient à la MFR ou reste confiné à son domicile. Aucun changement ne pourra s'effectuer pendant les 5 semaines.

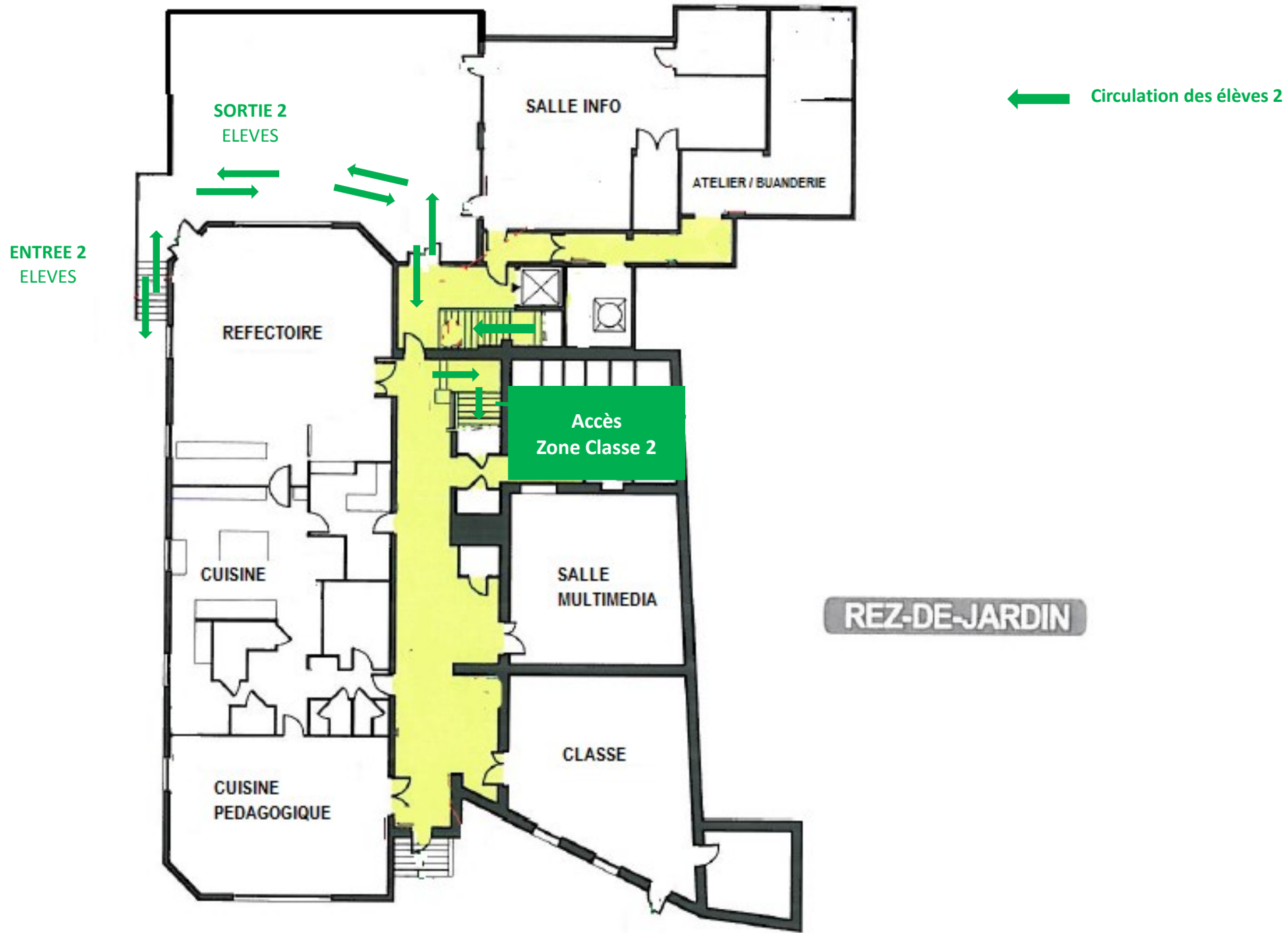
### **PRISE EN CHARGE D'UN ELEVE SYMPTOMATIQUE**

- La procédure suivante sera mise en place :
  - 1/ Isoler immédiatement l'élève présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 dans la chambre 101 de l'internat dédiée, en appliquant immédiatement les gestes barrières, garder une distance raisonnable avec lui (1 mètre) avec port du masque pour les 2 personnes.
  - 2/ Contacter les parents ou responsables légaux sans délai pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
  - 3/ En cas de signe de gravité (ex détresse respiratoire), appeler le SAMU, et suivre les consignes.
  - 4/ Fermer sa chambre d'internat si l'élève est interne, et évacuer les autres élèves de la salle de classe. Procéder à l'aération.
  - 5/ L'élève ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin traitant.
  - 6/ Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs du contact-tracing.
- Nettoyer la chambre et la salle de classe après un temps de latence de quelques heures.
- Des décisions de quatorzaine, de fermeture de la MFR pourront alors être prises par les autorités sanitaires et/ou la direction. Les services de la MSA seront également informés et pourront accompagner la prise de décision et les mesures de précaution à prendre.

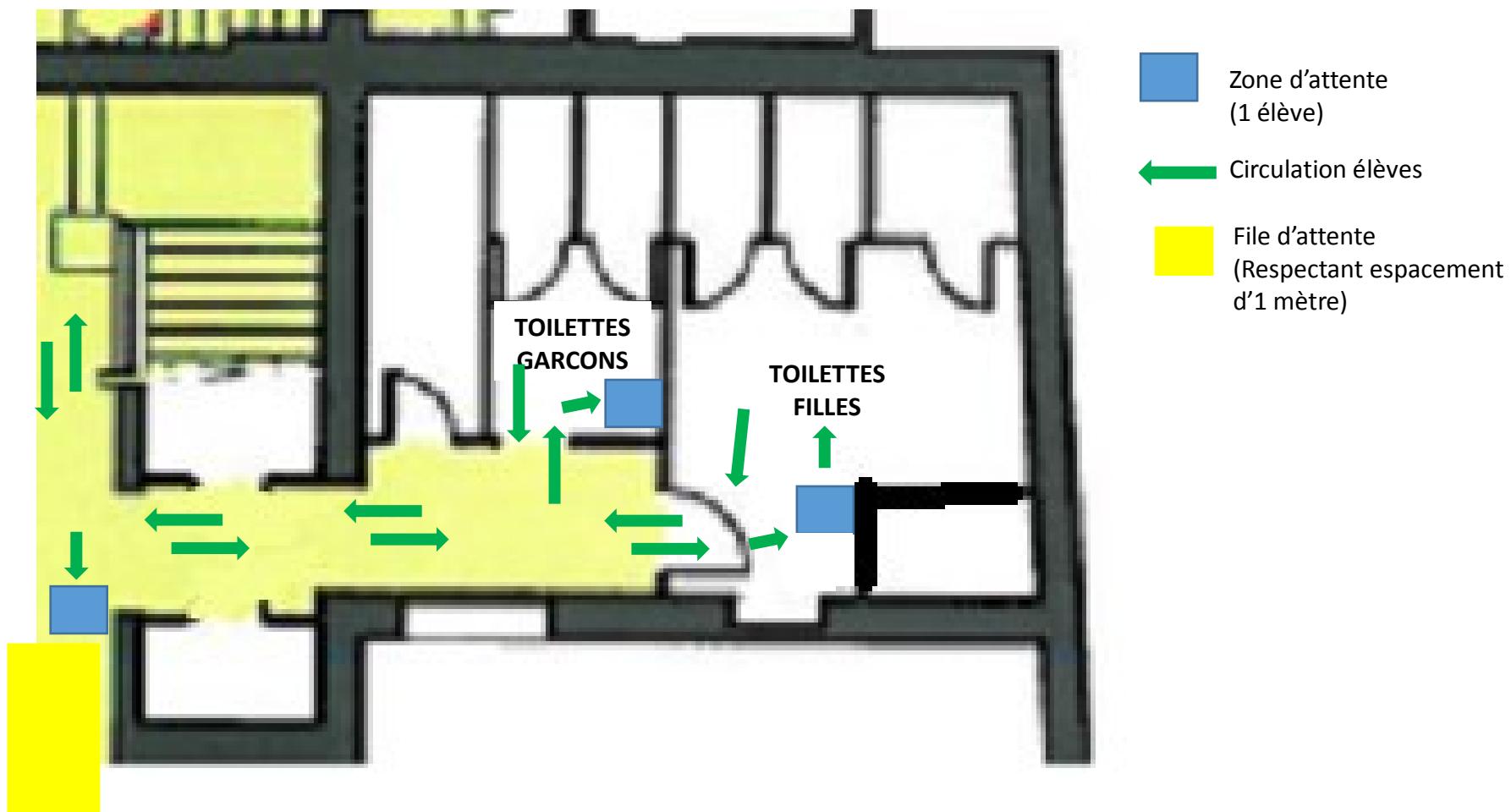
### **CONCLUSION**

- En cas de non-respect des consignes, l'élève sera renvoyé à son domicile. Aucun écart de conduite ne saurait être toléré (règle de distanciation non respectée, pas de port de masque...).
- Ce protocole fait l'objet d'une relecture et d'une évaluation au terme de chaque semaine, en tenant compte des évolutions des protocoles sanitaires nationaux, des retours des élèves et des familles, et de l'évolution de la législation.
- Toute modification est soumise à validation du Conseil d'Administration.

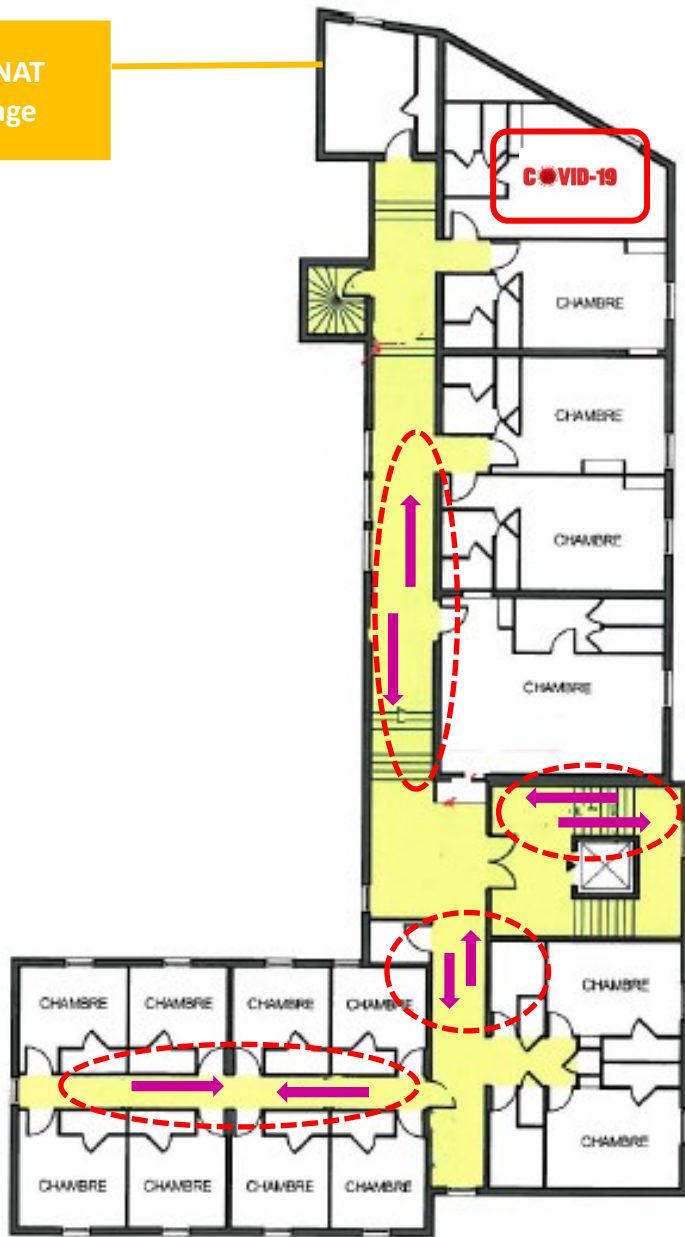




## SANITAIRES ELEVES



INTERNAT  
1<sup>er</sup> étage



1<sup>er</sup> ETAGE

○ Zone sensible  
(Croisements possibles)  
VIGILANCE

← Circulation des élèves

COVID-19 Chambre COVID